



## POUR DÉCISION

### HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

### Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

#### Nouvelle nomination

1. *En vue de pourvoir l'un des cinq sièges actuellement vacants, le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de nommer membre de la commission pour une période de trois ans:*
  - *M. Raymond Ranjeva (Madagascar): professeur de droit, juge doyen à la Cour internationale de Justice.*
2. On trouvera à l'annexe I du présent document une biographie succincte de M. Raymond Ranjeva.

### Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent (Genève, 8-10 septembre 2008)

#### Composition

3. A sa 301<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration a approuvé la tenue d'une réunion d'experts sur la mesure du travail décent<sup>1</sup>. Le Directeur général propose d'inviter cinq experts gouvernementaux, cinq experts à la suite de consultations avec le groupe des employeurs, cinq experts à la suite de consultations avec le groupe des travailleurs, cinq experts indépendants sélectionnés directement par le Bureau, ainsi que des experts provenant d'institutions et d'organisations nationales et internationales de premier plan directement intéressées par la question, qui participeront à la réunion en qualité d'observateurs.

<sup>1</sup> Document GB.301/PFA/8.

**4. Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.**

**Ordre du jour**

5. Le Directeur général propose une seule question à l'ordre du jour, la mesure du travail décent, sur laquelle le Bureau prépare un document de travail.

**6. Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.**

**Invitation d'organisations intergouvernementales**

7. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après:

- Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT),
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE),
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),
- Division de statistique des Nations Unies,

ainsi que les divisions statistiques des commissions régionales des Nations Unies et d'autres institutions et organismes internationaux directement intéressés par la question, à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs.

Genève, le 12 juin 2008.

*Points appelant une décision:* paragraphe 1;  
paragraphe 4;  
paragraphe 6.

## Annexe I

### Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

#### *M. Raymond Ranjeva (Madagascar)*

Raymond Ranjeva est né à Madagascar en 1942.

Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Madagascar (Antananarivo), M. Ranjeva a obtenu ensuite le diplôme de l'Ecole nationale d'administration de Madagascar, le diplôme d'études supérieures en sciences politiques de l'Université de Paris, puis le diplôme d'études supérieures en droit public de l'Université de Madagascar. Il a obtenu son doctorat d'Etat en droit à l'Université de Paris II après avoir présenté une thèse sur la succession d'organisations internationales en Afrique. Depuis 1972, il est agrégé des facultés de droit et des sciences économiques de Paris, section droit public et science politique.

M. Ranjeva est membre de la Cour internationale de Justice (CIJ) depuis 1991. De 2003 à 2006, il a été vice-président de la Cour, où il est juge doyen depuis février 2006. Il a été membre (2002-2005) puis président (2005) de la chambre de la Cour chargée du règlement du différend frontalier (Bénin/Niger).

Avant d'être nommé à la Cour internationale de Justice, M. Ranjeva a occupé de nombreuses fonctions: conciliateur au Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements de la Banque mondiale (depuis 1970); membre des délégations malgaches à diverses conférences internationales (troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, Comité préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal du droit de la mer, Assemblée générale des Nations Unies (1979-1990), Mouvement des non-alignés (1979)). Il a également été chef de la délégation de Madagascar à la Conférence des Nations Unies sur la codification du traité de la succession d'Etats en matière de traités (Vienne, 1976-77). Il a, en outre, été Premier vice-président pour l'Afrique de la Conférence internationale des facultés de droit et de sciences politiques d'expression française (1987-1991). M. Ranjeva a aussi fait partie du Comité national constitutionnel (1975) et il est membre fondateur du Comité malgache des droits de l'homme (1971). M. Ranjeva a enseigné en qualité de professeur à l'Université de Madagascar et dans d'autres institutions. Il a exercé plusieurs fonctions administratives, notamment celle de Premier recteur de l'Université d'Antananarivo (1988-1990). Il a également été professeur associé ou invité auprès de plusieurs universités étrangères, et il est docteur honoris causa des universités de Limoges et de Strasbourg.

M. Ranjeva est membre de nombreuses sociétés académiques et professionnelles nationales et internationales. Il est également l'auteur de nombreux ouvrages, essais et articles.